

Image not found or type unknown



Levée du droit à lecture et visionnage mesures éducatives

Par **Adjoint administratif**, le **26/11/2023 à 12:49**

Adjoint administratif, ma fiche de poste doit changer fin 2023.

Nouvelle tâche mettre en forme les rapports éducatifs.

Nos directions rappel en permanence que les mesures éducatives doivent être lus , visionnées et classées que par la responsable, les éducateurs et la gestionnaire.

Dans quelle condition je peux accepter cette nouvelle tâche ?